



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 14 avril 2020, par vidéoconférence, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Sont aussi présents : Mme Dominique Jutras, journaliste – Le Radar
M. Antonin Valiquette, journaliste – CFIM

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 25 par le maire Jonathan Lapierre.

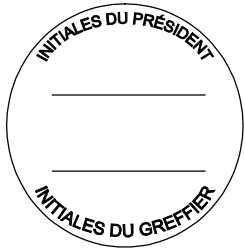
R2004-0066

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 10 et 30 mars 2020
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.1.1 Proposition pour la tenue d'une séance à huis clos par



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

vidéoconférence ou conférence téléphonique

- 7.1.2 Approbation du Plan d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie
- 7.1.3 Report de la procédure de vente des immeubles en défaut de paiement de taxes – Modification du calendrier
- 7.1.4 Autorisation signature – Acquisition d'immeubles – Lots 5 301 125 et 6 357 366 du cadastre du Québec – Cession d'un droit de passage sur le lot 6 357 366
- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu
- 7.6 Sécurité publique
- 7.7 Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.8 Développement du milieu et des communications
- 7.9 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.9.1 Octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise Stageline – Acquisition d'une scène autoportante – Centre multisport Desjardins
 - 7.9.2 Consentement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine – Utilisateurs désignés de la plateforme Extranet – Ministère de la Famille
 - 7.9.3 Nomination d'un interlocuteur désigné par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine – Ministère de la Famille
 - 7.9.4 Projets de reconversion de bâtiments religieux considérés d'une grande valeur patrimoniale
- 7.10 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.11 Réglementation municipale
 - 7.11.1 Adoption du Règlement n° 2020-02-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, le Règlement de construction n° 2010-10, le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction n° 2010-11 et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13
 - 7.11.2 Avis de motion – Règlement n° 2020-04 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

- 7.11.3 Adoption du projet de règlement n° 2020-04 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- 7.11.4 Adoption du Règlement n° 2020-05 modifiant le Règlement n° 2002-04 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour services municipaux et des factures diverses
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R2004-0067

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 10 et 30 mars 2020

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 10 et 30 mars 2020.

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc, appuyée par M. Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil.

Pandémie de la COVID-19

Le maire fait le point sur la situation exceptionnelle et temporaire qui sévit actuellement avec la pandémie de la COVID-19. En effet, une nouvelle structure de travail a été mise en place et divers comités ou groupes de travail ont été formés afin de soutenir les activités économiques (tourisme, pêche, etc.). Ces comités temporaires travaillent de concertation avec le milieu, notamment avec le groupe de réflexion économique.

R2004-0068

Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 22 février au 30 mars 2020 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 233 874,11 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R2004-0069

Proposition pour la tenue d'une séance à huis clos par vidéoconférence ou conférence téléphonique

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT les décrets numéros 222-2020 du 20 mars 2020, 388-2020 du 29 mars 2020 et 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ou par conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer soit par vidéoconférence ou par téléphone.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

No. de résolution
ou annotation

R2004-0070

Approbation du Plan d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie

CONSIDÉRANT QUE le monde est frappé par la pandémie de la COVID-19 et que le gouvernement du Québec a décrété l'urgence sanitaire pour tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les instances désignées en matière de sécurité civile au Québec;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'aller plus loin que les mesures prévues au Plan de sécurité civile de la Municipalité des Îles;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un plan d'intervention particulier contre la pandémie devient essentielle pour assurer la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QUE ce plan permettra à la Municipalité, en collaboration avec le CISSS des Îles et la Santé publique, de bien informer les citoyens de l'évolution de la situation pour leur permettre de suivre les recommandations et de protéger leur santé;

CONSIDÉRANT QUE ce plan permettra de prendre des mesures pour protéger la santé des employés municipaux afin d'assurer la continuité des services;

CONSIDÉRANT QUE ce plan identifie les services essentiels qui seront maintenus, en tout temps, par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le maire, à titre de porte-parole, le conseil municipal et le directeur général ont un rôle prépondérant à jouer tout au long de l'épidémie ou de la pandémie;

EN CONSÉQUENCE,

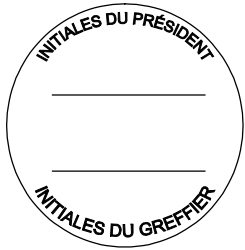
sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le Plan d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie, préparé par le directeur général et l'organisation municipale en sécurité civile, et de déployer toutes les mesures pour assurer les services municipaux essentiels et pour bien informer la population de l'évolution de la situation et des mesures à prendre pour assurer la protection de sa santé.

R2004-0071

Report de la procédure de vente des immeubles en défaut de paiement de taxes – Modification du calendrier

CONSIDÉRANT QU' en raison de la situation de pandémie de la COVID-19 le conseil, suivant les directives du gouvernement du Québec, a procédé à la fermeture temporaire des services municipaux;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte particulier, il y a lieu de reporter la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt au conseil d'une nouvelle proposition de calendrier de la procédure de vente par le Service du greffe;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil approuve le calendrier tel qu'il a été soumis en date du 7 avril dernier relativement à la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

qu'il autorise le greffier, à moins que les montants dus et les frais n'aient été acquittés dans l'intervalle le tout conformément aux dispositions de la loi, à procéder à la vente des immeubles en défaut de paiement de taxes le jeudi 1^{er} octobre prochain, à compter de 10 h.

R2004-0072

Autorisation de signature – Acquisition d'immeubles – Lots 5 361 125 et 6 357 366 du cadastre du Québec – Cession d'un droit de passage sur le lot 6 357 366

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir des terrains aux fins de l'aménagement de nouveaux puits d'alimentation en eau potable sur l'île centrale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu de la part du propriétaire du lot 5 361 124 du cadastre du Québec une promesse de vente, dûment signée, relativement à la cession d'un terrain pour l'aménagement d'un puits et l'établissement d'un droit de passage;

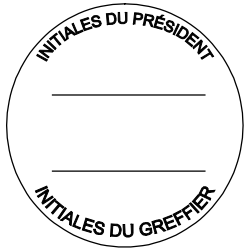
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal approuve et autorise l'acquisition des lots numéros 5 361 125 et 6 357 366 du cadastre du Québec, au prix de 21 500 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise l'établissement d'un droit de passage en faveur du propriétaire du lot 6 357 367 par le lot 6 357 366;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document notarié donnant plein effet à cette résolution.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R2004-0073

Octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise Stageline – Acquisition d'une scène autoportante – Centre multisport Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite optimiser l'utilisation du Centre multisport Desjardins en procédant à la mise en place d'une scène permettant la diffusion de spectacles de plus de 500 personnes;

CONSIDÉRANT QUE la structure du Centre multisport Desjardins ne permet pas l'accrochage de charges importantes telles des équipements d'éclairage et de sonorisation;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire est à l'effet de procéder à l'installation d'une scène autoportante, conçue tant pour l'extérieur que pour l'intérieur, et des équipements complémentaires requis;

CONSIDÉRANT QU' un commanditaire potentiel serait disposé à investir 13 000 \$ pour l'achat d'un tel équipement lors de la première année d'acquisition;

CONSIDÉRANT QU' une commandite pour une période de dix années subséquentes pourrait être négociée;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur les cités et villes, les dispositions légales qui régissent l'octroi de contrats et celles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles reliés au domaine artistique ou culturel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Stageline qui se spécialise dans la fabrication de scènes mobiles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'octroyer à l'entreprise Stageline un contrat de gré à gré relativement à l'acquisition d'une scène autoportante au coût de 273 435 \$ et d'un ensemble de praticables complémentaires au coût de 35 000 \$ pour un total de 308 435 \$ plus les taxes applicables;

d'autoriser la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Monica Poirier, à signer tout document relatif à ce contrat.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

de financer cette dépense au moyen d'un emprunt au fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans. Toute commandite reçue sera imputée au remboursement annuel de l'emprunt.

R2004-0074

Consentement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine – Utilisateurs désignés de la plateforme Extranet – Ministère de la Famille

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a mis à la disposition des organismes et municipalités une plateforme Extranet permettant de remplir certaines demandes de subvention en ligne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine doit fournir au ministère de la Famille les coordonnées des personnes qui sont désignées et autorisées à la représenter pour l'utilisation d'Extranet;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes se verront octroyer les accès suivants :

- tous les utilisateurs de l'Extranet peuvent agir à titre de « Demandeur » et remplir des formulaires de demandes de subventions pour les programmes autorisés;
- seul un utilisateur ayant un droit « Administrateur » peut créer les accès des utilisateurs de son organisme et peut définir dans l'Extranet les signataires potentiels;
- seul un utilisateur ayant un droit « Signataire » peut signer électroniquement les demandes de subvention ou les conventions d'aide financière de son organisme;
- tout changement de « Signataire » doit faire l'objet d'une nouvelle résolution de consentement dûment signée par une personne autorisée de l'organisme.

CONSIDÉRANT QUE ces autorisations sont requises afin que le ministère de la Famille puisse, par cette plateforme Extranet, communiquer avec les organismes et municipalités, recevoir de leur part des demandes de subvention et, dans certains cas, conclure avec eux des conventions d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine autorise les personnes suivantes à la représenter et à agir à titre d'utilisateurs de l'Extranet auprès du ministère de la Famille et de ses programmes :

- M. François Castonguay – Administrateur
- Mme Nathalie Turbide – Demandeur
- Monica Poirier – Signataire

R2004-0075

Nomination d'un interlocuteur désigné par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine – Ministère de la Famille

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est responsable d'effectuer des demandes de subvention pour la réalisation des activités du camp de jour et de la politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille souhaite que la Municipalité désigne un interlocuteur pour la saisie des demandes d'aide financière, la transmission et la signature électronique des conventions;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Monica Poirier, soit autorisée à représenter la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en agissant à titre d'interlocutrice désignée et en signant tout document requis à cette fin auprès du ministère de la Famille.

R2004-0076

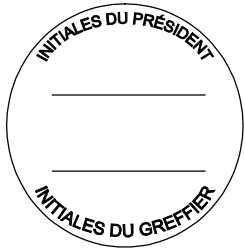
Projets de reconversion de bâtiments religieux considérés d'une grande valeur patrimoniale

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine bâti religieux des Îles-de-la-Madeleine compte plusieurs édifices considérés comme étant d'une grande valeur architecturale;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens sont attachés à ces édifices, mais qu'ils sont de moins en moins utilisés pour le culte;

CONSIDÉRANT QUE le diocèse a fait part de sa volonté de se départir de ces édifices;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens font appel à la Municipalité pour les aider à protéger ce patrimoine;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé un appel de projets pour soutenir la reconversion des églises les mieux cotées afin de préserver le paysage bâti de villes et de villages de la province;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé des travaux préparatoires à une plus grande protection du patrimoine bâti des villages des Îles, notamment par la préparation de fiches descriptives des églises des Îles, l'adoption d'une charte des paysages et l'analyse de ses règlements d'urbanisme touchant la protection du cadre naturel et du cadre bâti;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil confirme son intérêt à aller de l'avant en citant, dans un premier temps, ces deux bâtiments comme monuments historiques afin que ces projets puissent bénéficier d'une aide provinciale pour la réalisation d'études de faisabilité et des travaux de reconversion.

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

R2004-0077

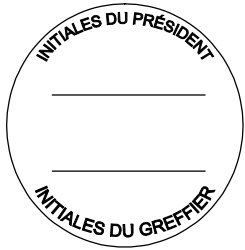
Adoption du Règlement n° 2020-02-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, le Règlement de construction n° 2010-10, le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction n° 2010-11 et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a adopté, le 11 mai 2010, un schéma d'aménagement et de développement révisé lequel est entré en vigueur le 25 juin 2010;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé a entraîné pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine l'adoption d'un nouveau plan et de nouveaux règlements d'urbanisme, lesquels sont entrés en vigueur le 4 février 2011;

ATTENDU QUE le conseil considère opportun d'apporter des modifications aux :

- Règlement de zonage
- Règlement de construction
- Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction
- Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

ATTENDU QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 11 février 2020 ainsi qu'à l'approbation référendaire le 20 mars 2020;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 21 janvier 2020;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement n° 2020-02-1 intitulé « Adoption du Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, le Règlement de construction n° 2010-10, le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction n° 2010-11 et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

R2004-0078

Avis de motion – Règlement n° 2020-04 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Le conseiller, M. Roger Chevarie, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

R2004-0079

Adoption du projet de règlement n° 2020-04 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONSIDÉRANT QUE des projets spécifiques ayant des caractéristiques inhabituelles et particulières n'arrivent pas à cadrer dans une réglementation d'urbanisme standard;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit un mécanisme particulier permettant au conseil d'autoriser, par voie de résolution, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à sa réglementation;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère opportun de se doter de ce nouvel outil d'urbanisme lui permettant ainsi de s'adapter plus facilement à la réalisation de projets plus spécifiques et complexes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le projet de règlement n° 2020-04 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et de soumettre celui-ci au processus de consultation publique prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

R2004-0080

Adoption du Règlement n° 2020-05 modifiant le Règlement n° 2002-04 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour services municipaux et des factures diverses

ATTENDU QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le 29 janvier 2002, le « Règlement n° 2002-04 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour services municipaux et des factures diverses » applicable pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'article 485 de la Loi sur les cités et villes autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise le conseil municipal à permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE l'article 481 de la Loi sur les cités et villes autorise le conseil à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement lorsqu'il le juge opportun;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QUE la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en reportant l'échéance des versements de taxes et en diminuant les taux d'intérêt et pénalité de toute somme qui lui est due pour l'année 2020;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 mars 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement n° 2020-05 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° 2002-04 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour services municipaux et des factures diverses »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

R2004-0081

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 19 h 55.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier